

LA GAZETTE DE NAILLAT



A. de Nussac, édité, Guéret

63. - Bergère Creusoise

OCTOBRE 2003
N°55

Le mot du Maire

Le Zonage d'Assainissement de notre commune a été approuvé en juillet par le Conseil Municipal . Celui-ci a adopté l'assainissement collectif pour le Bourg (en place depuis une dizaine d'années) et un assainissement autonome pour l'ensemble des villages .

Le traitement collectif des eaux usées dans les villages s'avérerait d'un coût prohibitif (plus de 8000 euros en moyenne par foyer), en raison du peu d'habitations et de la longueur des canalisations nécessaire dans les hameaux . En outre, les subventions pour ces travaux sont de plus en plus rares et leurs montants de moins en moins importants . Cet assainissement collectif de quelques villages, nous obligerait pour son financement, à une multiplication par 3 de la facture d'eau de chaque abonné !

Le Conseil Municipal comprend les difficultés de propriétaires voulant aménager des maisons ne possédant pas ou peu de terrain pour créer un assainissement individuel (bien que des techniques actuelles permettent un traitement correct sur une surface restreinte), mais ne peut engager les finances communales dans des dépenses inconsidérées .

(Plus d'informations en troisième page .)

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

le 6 août : Hugo DUHAYON LAINE, le Mandement

Nos félicitations aux heureux parents.

MARIAGES :

le 12 juillet : Thierry ARAUJO et Stéphanie WIARD, Puymouche.

le 02 août : Michaël BRET et Nathalie DIJON, le Monteil.

le 16 août : Sébastien KAGERERE et Nadia LAVAUD, Chabannais.

Tous nos voeux de bonheur aux jeunes mariés.

DECES :

le 29 juin : André PRADEAU, les Villettes.

le 27 juillet : Simone PORCHER, les Villettes.

le 12 août : Louise PERICHON, les Francs.

le 05 septembre : Renée LAVAUD, Chabannais.

le 07 septembre : Marcel PERAUD, la Barde.

le 12 septembre : Roger JOUANNY, le Bost.

le 25 septembre : Renée DARCHY, le Bourg.

Nous partageons la peine de ceux qui les ont aimés.

CONSEIL MUNICIPAL et INFORMATIONS

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence d'Alain Navarre, Maire.

Conseil Municipal du 29 juillet 2003

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT : Après enquête publique, le Conseil décide de n'apporter aucune modification au projet initial de zonage d'assainissement. L'ensemble du bourg est classé en zone d'assainissement collectif et tous les villages en assainissement individuel.

ECLAIRAGE PUBLIC DES VILLAGES : Le Conseil a choisi l'entreprise CENTRELEC mieux disante.

ACHAT DES TERRAINS DES VIGNAUDS : Après l'enquête publique qui n'a reçue aucune observation, et afin de créer une voie conforme pour l'accès du futur lotissement, le Conseil décide de vendre une partie du chemin rural au profit des époux ANDREAU ainsi que d'acheter une partie du terrain appartenant au couple précité (opération sans soulte) et d'un autre terrain appartenant à Mr FRESSIGNAUD et Melle POUYADOUX à raison de 0 euro.76 le M². Les frais engendrés seront pris à la charge de la commune. Les terrains seront incorporés dans la voirie rurale.

MODIFICATIONS BUDGETAIRES : Le conseil donne son accord pour modifier le budget afin d'enregistrer la moins value de la vente de la voiture (5 795.51 euros) , la caution versée pour la location de l'appartement à l'école (200 euros) ainsi que pour l'amortissement d'une subvention inscrite en erreur au compte de gestion.

ADHESION AU SIERS : Le Conseil accepte l'adhésion de la communauté de communes de la Petite Creuse au SIERS.

SELI : Le Conseil approuve le compte rendu d'activités de l'année 2002 de la Société d'Equipement du Llmousin.

GARDERIE PERI-SCOLAIRE : Le Conseil décide de poursuivre ses recherches de candidatures parmi les personnes titulaires du BAFa afin

d'assurer la garderie qui aura lieu de 7 h 30 à 9 h et de 16 h 30 à 18 h les jours d'école.

INFORMATIONS

Service National : Les filles et les garçons nés en octobre, novembre et décembre 1987 doivent se faire recenser à la mairie dès l'âge de 16 ans.

Liste électorale : Les personnes intéressées peuvent se faire inscrire à la mairie jusqu'au 31 décembre 2003.

Prochaines élections :

- régionales : les 21 et 28 mars 2004
- européennes : le 13 juin 2004

Relevé des compteurs d'eau : Il aura lieu à compter du 6 octobre. Pensez à rendre accessible l'installation.

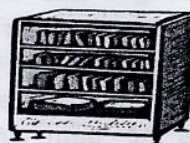


BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE TOUT PUBLIC

Bibliothèque: Dons : Merci à ceux qui permettent d'accroître notre fonds avec de beaux, intéressants, récents, en bon état, voire neufs, livres.

Acquisitions-budget 2003 : 8 ouvrages adultes dont 7 régionaux et 19 enfants (de 2 à 12 ans). Vous les trouverez en rayons dès qu'équipés.

Portage dans les villages : aucune demande signifiant que le besoin est, n'étant enregistrée, ce projet reste "sous le coude".



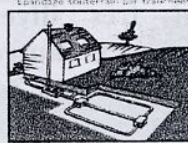
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif ou individuel, consiste à traiter les eaux usées de votre habitation sur votre terrain. Il vous garantit un confort identique à celui de l'assainissement collectif, une bonne élimination de la pollution à un coût acceptable. Votre installation doit être bien conçue et correctement réalisée pour un traitement efficace et sans problème. Les eaux usées sont envoyées vers une fosse toutes eaux pour un prétraitement. En sortie de la fosse, les eaux sont débarrassées des particules solides indésirables.

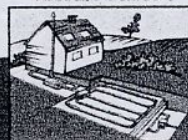
L'eau encore fortement polluée est dirigée vers des drains. L'élimination de la pollution est alors obtenue par infiltration dans le sol, grâce à l'action des micro-organismes.

Quelques exemples

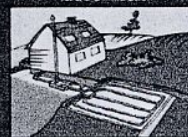
1. Epurateur par le sol en place



2. Epurateur par un sable de substitution



3. Dispositif d'épuration surélevé



Il existe de nombreuses solutions. Vous devez faire appel à des professionnels compétents.

ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS DE L'ÉTÉ

CLUB DES AÎNÉS

Le méchoui du 19 juillet était très réussi. Les activités du Club ont continué par un voyage d'une journée "Réserve de Beaumarchais".

Le 14 septembre un repas au Foyer a réuni 90 personnes où trois couples étaient à l'honneur pour fêter leurs noces d'or. Il s'agissait de :

Mr et Mme Lavaugautier Marcel.

Mr et Mme Lavaugautier Georges.

Mr et Mme Tissier Raymond de St Sulpice le Dunois. Tous de fidèles adhérents au Club de Naillat. Après un délicieux repas, une magnifique pièce montée fut dégustée par tous, et c'est dans une joyeuse ambiance que se termina la soirée.

CALENDRIER DU TRIMESTRE.

Le dimanche 26 octobre à 13h30, un loto avec de superbes lots réunira jeunes et moins jeunes.

Le 16 novembre à 14h30, thé dansant avec l'orchestre "Daniel Couturier", venez nombreux !

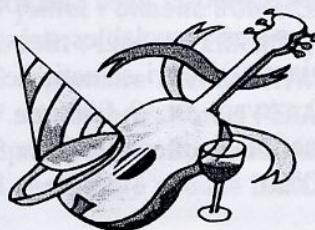
Samedi 29 novembre à 12h30, repas de fin d'année chez Nicole.

Dimanche 14 décembre à 14h30, goûter de Noël au Foyer.

COMITÉ DES FÊTES

Le 14 juillet, cette année s'est déroulé sous un soleil radieux ! Il débuta par la remise des prix aux douze futurs élèves de 6ème qui reçurent des mains des Conseillers une belle encyclopédie. Cette manifestation permit de dialoguer et de faire connaissance avec les nouveaux habitants de la commune. La fête débuta par la traditionnelle course cycliste suivie par un spectacle médiéval avec jongleurs et cracheurs de feu. Un spectacle très original, drôle qui enthousiasma les nombreux spectateurs présents.

La fête foraine, le grand feu d'artifice et le bal gratuit suivirent pour un public nombreux.



ÉCOLE

SEMAINE des ARTS

Nouvelle édition ayant regroupé de nombreuses et très diverses œuvres d'artistes naillatois et autres, fidèles et nouveaux. La fréquentation fut intense au vernissage et le jour de Marché, comme depuis plus de 10 ans maintenant et beaucoup plus faible durant la semaine...Faute aussi à cette satanée canicule !

Marché : Journée réussie grâce aux multiples animations et stands assurés par la Municipalité, la L.C.S.N. et tous les DONATEURS de biens (blé), ou de services (lieuse, camion transportant la locomobile), de leur temps et de leur énergie (conseillers municipaux, Amis de l'école) ; bref, tous les "Amoureux" de NAILLAT.

Semaine des Arts Contemporains :

Des exposants nous faisant apprécier de nombreuses créations dont certaines réalisées sur place, des animations et une superbe prestation des jeunes gens de "L'Atelier 1848".



Effectif 2003-2004 : 49 élèves répartis en trois cycles. Comme l'an passé, Mlle BERNARD S. assure la Direction et le cycle 1 ; Mlle BONNAU S. enseigne au cycle 2 et Mme BARTOUT C. au cycle 3. Deux nouvelles Professeurs des Ecoles dont l'une habite notre commune. Nous leur souhaitons la bienvenue ainsi qu'une bonne adaptation parmi nous.

Garderie : Ce projet, dont le but était la sauvegarde de notre Ecole à 3 classes, avait fait ressortir le besoin pour 19 élèves. Depuis le jour de la rentrée scolaire elle est opérationnelle. Mlle Nathalie GUILLON la fait fonctionner. Elle accueille jusqu'à 9 enfants.

L'association U.S.E.P. de l'école, qui est la L.C.S.N., permet, outre les affiliations des élèves et de l'Aide-Educatrice, le financement de quelques déplacements en car, de quelques spectacles et aussi d'épauler des projets pédagogiques.



ASSOCIATION VERT et BLEU

Des avancées significatives.

Une délégation de l'association a été reçue en préfecture:

- l'inadéquation de l'arrêté préfectoral que nous dénonçons depuis 99, relative aux coefficients de perméabilité, semble reconnue. Le casier n° 4 aux 3/4 exploité souffre donc d'illégitimité.
- le Siers accepte - une attitude responsable à souligner - de mettre les futurs casiers en conformité sans attendre l'échéance de 2009. Il a présenté un projet que la DRIRE étudie. Comme il s'agit encore d'une compensation "artificielle", nous avons demandé l'avis de la commission européenne.
- le problème des odeurs enfin pris en compte fait l'objet d'une commission technique dont les conclusions ne sont pas encore connues. Suite à la fermeture programmée -fin 2004- de la décharge de Faux-Mazuras, il est envisagé que les déchets rejoignent Les Grandes-Fougères. 5000 t./an s'ajouteraient aux 10 000 annuellement stockées sur un total de 15 000 t. alors que l'arrêté préfectoral fixe le plafond à 11 000 t. par an.

Nous devons déjà composer avec l'accroissement de la production de déchets, l'extension du secteur Siers, l'accueil des non recyclables -très polluants- des déchetteries locales (1), des D I B venus de l'extérieur, l'amiante... Le tri sélectif ne parvient pas à endiguer tout cela les promesses (diminuer l'enfouissement). Avant tri, 9 000t./an. En 2002 : 10 100t./an, bientôt 15 000 ? Il faut réagir. L'association, une fois de plus, n'y manquera pas.

(1) 1 200 t. en 2002